

# PERU

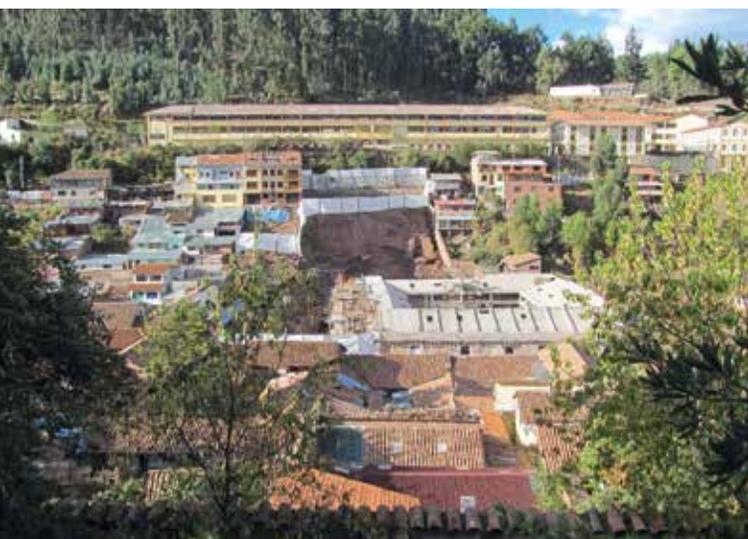
## Rapport sur le centre historique de Cusco

La préservation de la qualité du Centre Historique de Cusco, reconnu comme Patrimoine de l'Humanité en 1983, est gravement mise en danger, à cause du manque d'identification par l'autorité municipale et ses équipes techniques, ainsi que de la législation ambiguë imposée par l'État péruvien au ministère de la culture pour ce qui concerne les attributions et la qualification des projets. Cela est révélateur d'un manque d'intérêt notable pour la protection du centre historique et le respect des réglementations existantes.

À la fin du mois de novembre 2015, cela a été mis en évidence une fois de plus. La Commission Technique de la Municipalité Provinciale de Cusco, dans laquelle interviennent deux membres ad hoc du Ministère de la Culture, a donné son autorisation pour la construction de l'Hôtel Four Point de Sheraton d'une hauteur totale de huit étages et de deux sous-sols. Situé au N°747 de la rue Saphi il possède une seconde entrée par l'Avenue Don Bosco (la route qui conduit à Sacsayhuamán), à deux rues de la Plaza de Armas.

Ce bâtiment est composé de trois volumes, le premier de deux niveaux plus des combles donne sur la rue Saphi, le second qui ouvre sur l'Avenue Don Bosco, profite de la pente naturelle du terrain et compte huit étages, le troisième s'élève également sur huit niveaux et se situe entre les deux premiers.

La construction fait irruption dans l'environnement, d'une manière hautement agressive sans respecter l'urbanisme tradition-



Construction en 2013 de l'Hôtel Four Points de Sheraton, Calle Saphi N° 747. Vu d'en haut, on distingue dans la partie supérieure le bâtiment préexistant du Colegio Salesiano. A cette époque la hauteur était de trois étages dont un caché avec la façade sur la rue Saphi.

nel de la ville. Elle ne s'adapte pas à la topographie du versant qui descend vers la rivière Saphi, comme cela était fait pendant l'ère inca, avec l'usage de terrasses, et dans la ville coloniale dont les plans et les volumes coïncident à ceux qui préexistaient. Elle ne s'adapte pas non plus au tissu urbain, dans lequel bâtiments et zones non-construites (cours et patios) se partagent l'espace, puisque cet ensemble de constructions massif remplace l'architecture traditionnelle dans la rue Saphi.

Actuellement les normes qui sont en vigueur dans le centre historique interdisent les constructions en sous-sol, cependant ce bâtiment possède des niveaux souterrains qui ont été creusés dans le terrain, latéralement à la canalisation inca de la rivière Saphi.

La construction dispose d'une permission municipale depuis 2010, et des changements dans le projet original ont également été approuvés en 2014. Les autorités n'ont pas communiqué sur la concordance entre le projet initial et la construction achevée ni sur les éventuelles modifications effectuées au cours de l'édification.

### Histoire du projet

En 2009, sous la responsabilité de l'Instituto Nacional de Cultura (INC; plus tard Dirección Desconcentrada de Cultura, organe régional du Ministère de la Culture) commence l'évaluation du dossier 6622-2009, de l'hôtel de la calle Saphi, présenté par la compagnie R&G SAC, chargée de l'exécution du projet.

En 2010, les rectifications correspondantes aux observations de l'INC au projet initial sont présentées et le dossier est alors dérivé pour approbation à la Commission Technique de l'institution (commission formée de représentants des collèges d'architectes, membres de l'Université, et experts de la Mairie de Cusco). Les observations sont levées, et le dossier est approuvé par Résolution Directrice Régionale N°252/INC-Cusco, en accord avec les conditions normatives en vigueur.

Ce projet initial était conformé d'une structure de cinq volumes: trois d'entre eux de deux étages, un de quatre étages, et le dernier de deux étages, plus cinq étages en sous-sol, pour rendre compte de la différence de niveau entre les deux rues délimitant le projet.

Un nouveau projet fut présenté en 2014, approuvé et autorisé par la commission technique de la municipalité de Cusco, et c'est ce projet qui est en cours de construction.

Le 23 décembre de 2015, le Directeur du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO demande un rapport sur la construction de l'hôtel de la rue Saphi à l'Ambassadeur du Pérou. En conséquence, le Ministère de la Culture convoque une commission d'experts pour rapporter sur ce thème. La commission désignée est composée de cinq experts, tous membres de l'ICOMOS Pérou.

Il n'existe pas d'informations fiables sur des atteintes portées au patrimoine archéologique dans le cadre de ce projet, bien que



Les bâtiments traditionnels sont adaptés à la topographie, descendant en terrasses vers le vieux lit de la rivière Saphi.

l'on ait des renseignements sur l'existence de traces de terrassements qui descendaient par le versant vers la rivière Saphi. Il est probable qu'à cet endroit les travaux de construction aient mis à découvert des vestiges de terrasses (voir une photographie publiée sur l'Internet; fig. ##).

Le 29 Décembre 2015, suite aux protestations citoyennes, la municipalité, par la résolution de la gestion municipale 822, a déclaré la nullité du mandat de licence de construction 155 SDAUR-GDUR-MC-2014, du 29 Décembre, 2014, pour infraction à la réglementation urbanistique de protection du centre historique. Cependant, la construction a continué.

Finalement, ce n'est que le 26 février 2016 que les fonctionnaires de la municipalité de Cusco, armés d'un mandat judiciaire, ont pu pénétrer dans le chantier et effectivement paralyser la construction (La Republica 27/02/16).

Il s'agit du cas le plus médiatique grâce aux protestations des citoyens mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de ce qui se passe dans le centre historique de Cusco.

Une autre construction récente, l'Hôtel Hilton, situé dans le quartier traditionnel de Santa Ana, Avenue La Raza, au bas de la Plaza Santa Ana a été inauguré récemment. Ce bâtiment utilise la pente de la même manière; il ne présente qu'un étage au niveau de l'Avenue La Raza mais se développe derrière en profitant du dénivelé naturel. Dans la Plaza des Armas il ne s'impose pas de manière agressive mais vu de San Pedro et des quartiers Ouest et Sud-Ouest il apparaît clairement comme un élément introduit

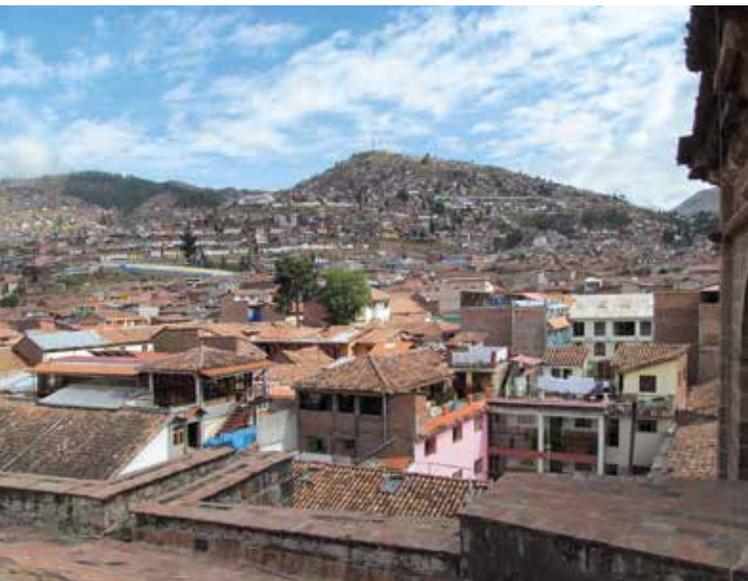
qui nuit à l'harmonie du vieux quartier historique du « Temple de Santa Ana ».

Apparemment, la validation des projets par le Comité technique de la municipalité provinciale de Cusco se limite à l'observation du rendu sous un angle unique sans prise en compte du volume de l'ensemble ni des modifications qu'il induit sur le tissu urbain d'une manière plus globale.

Ces bâtiments, semblables dans leur fonction et leur ampleur remplacent de nombreuses constructions plus petites ainsi que des vergers et des cours anciennes. Ces constructions sans qualité architecturale ne respectent aucune des normes de hauteur, de matériaux ou de couverture et elles modifient considérablement le tissu urbain et le paysage qui sont les caractéristiques les plus inestimables du centre historique de Cusco.

De même, dans la zone tampon, qui devrait être la zone qui sert de transition entre le centre historique et la nouvelle zone de la ville, les constructions ne respectent aucuns règlements. Cette zone encombrée de bâtiments de différentes hauteurs, et autre éléments intrusifs et agressifs dans le contexte du centre historique (par exemple le matériel de toiture) a un impact négatif en accablant la zone historique et ses monuments, qui étaient autrefois des repères visibles et marquants dans la ville.

Au problème majeur des nouveaux bâtiments, s'ajoute la faiblesse de l'application des réglementations concernant le traitement des façades, le respect de l'authenticité, l'abus des affiches publicitaires et la pollution visuelle.



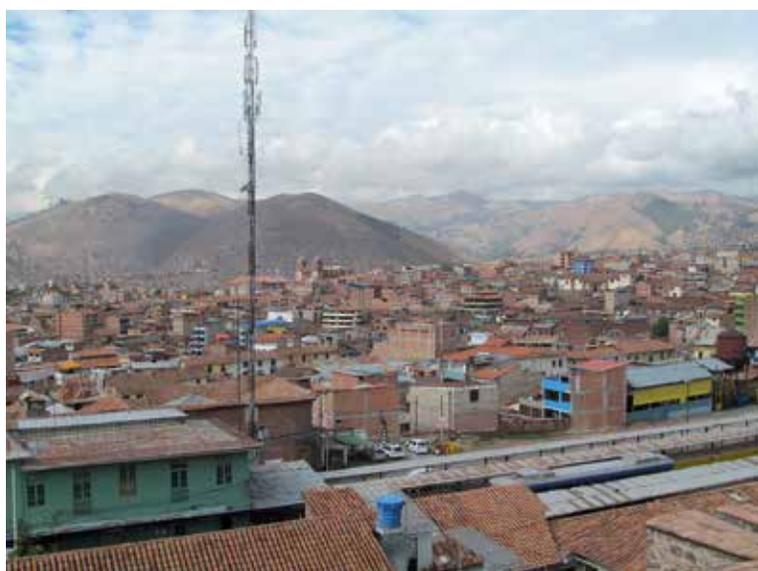
Dans les quartiers traditionnels, des bâtiments qui ne respectent pas les paramètres établis dans le plan directeur, qu'il s'agisse de la hauteur, des matériaux, ou du traitement, n'ont généralement pas de permis de construire. La municipalité ne fait pas appliquer la législation relative aux autorisations et à l'exécution des travaux.



Calle Suecia : à un demi-pâté de maison de la Plaza de Armas, il n'existe pas de contrôle de l'aspect de l'application des réglementations ; les bâtiments sont considérés comme simples supports pour affichage.



Vue de la zone tampon, entre le Temple et la Plaza de Belén (sud-ouest), avec perte totale de l'harmonie du tissu urbain traditionnel dans lequel s'imposent les bâtiments qui ne respectent pas les exigences minimum de couverture et de hauteur.



Violeta Paliza,  
Jean-Jacques Decoster,  
Roberto Samanez,  
Manuel Ollanta Aparicio  
Comité ICOMOS Cusco